

PRESENTS: Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT,
Mrs BERNARD, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, MARIAGE, ROULLAND

ABSENTS: Mme MASSAUD
Mr BLADIER procuration donnée à Mr IZARD, Mr DELVERT, Mr PORTAL

Ordre du jour :

- ➔ Election du secrétaire de séance.
- ➔ Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- ➔ Délibération pour entériner les postes d'adjoints techniques suite avis de la commission technique paritaire.
- ➔ Tarif location du logement école.
- ➔ Mise à disposition de l'espace des loisirs pour festivités privés, décisions
- ➔ Décision modificative sur budget eau.
- ➔ Décision modificative pour régularisation sur budget assainissement.
- ➔ Transfert de la voirie du lotissement de Gimel dans le domaine public communal et délibération d'achèvement des travaux d'éclairage public de cette voie à FDEL.
- ➔ Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 22 mars 2011

- ➔ Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Complément au compte rendu du 22 mars 2011

Une copie du courrier de la Sous-Préfecture concernant l'implantation d'un chenil qui précise que « compte tenu des faits constatés et de l'état correct du chenil, aucun arrêté de mise en demeure n'a été établi » va être envoyé pour information aux habitants de La Cabre.

Délibération pour entériner les postes d'adjoints techniques suite avis de la commission technique paritaire.

La commission paritaire a émis un avis favorable, la vacance de ces deux postes va être créée et les personnes seront ensuite nommées aux postes correspondants

- ➔ Le vote est organisé, la création de la vacance des 2 postes est validée à l'unanimité.

Tarif location du logement école.

Mr Le Maire propose de fixer le montant du loyer à 350,00€ mensuels. Le futur preneur s'est engagé à finir les travaux de rénovation (travaux de peinture entre autres) et le bail sera signé à partir du 1^{er} mai 2011.

Mr Le Maire précise qu'au prochain changement de locataire, le montant du loyer devra être réévalué et que ne sera pas appliquée la simple révision liée aux augmentations d'indice compte tenu de l'engagement du locataire actuel par rapport aux travaux restant à réaliser.

→ Le vote est organisé, la proposition est acceptée par 11 votes favorables et 1 abstention.

Mise à disposition de l'espace des loisirs pour festivités privés, décisions

Décision est prise de ne donner l'accès aux espaces publics extérieurs qu'aux associations et non aux festivités privées et ce, dans un souci de garantie de la sécurité des personnes participant. Le foyer rural, dès la fin des travaux, pourra reprendre ses fonctions et permettre l'organisation des festivités privées, le loueur étant couvert par sa responsabilité civile.

→ le vote est organisé, cette décision est acceptée à l'unanimité

Intervention de Mr MARIAGE, informant le conseil de la future organisation des fêtes de la St Jean par le comité des fêtes de Cieurac et de leur demande d'accès à l'annexe Mairie ; compte tenu de l'installation provisoire des bureaux de la Mairie, cet accès ne peut être autorisé.

Mr FOUCHE, président du comité des fêtes, propose d'entrer en relation avec les membres du comité des fêtes de Cieurac et de leur proposer d'organiser ces festivités au camping municipal bénéficiant ainsi cette année des installations sur place.

Décision modificative sur budget eau

Mr Le Trésorier nous a fait remarquer que le budget de l'eau qui venait d'être voté n'était pas équilibré ;

→ l'écriture nécessaire est validée à l'unanimité.

Décision modificative pour régularisation sur budget assainissement.

Mr Le Trésorier nous a fait remarquer que sur le budget de l'assainissement qui venait d'être voté, le montant affecté au niveau des « imprévus » était trop important

→ la régularisation nécessaire est validée à l'unanimité.

Transfert de la voirie du lotissement de Gimel dans le domaine public communal, et délibération d'achèvement des travaux d'éclairage public de cette voie à FDEL.

Mr Le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'entériner la décision prise, lors de l'achèvement des travaux, d'incorporer dans le domaine public communal la voirie du lotissement de Gimel ; cette incorporation ayant permis de réaliser les travaux neufs d'éclairage public pour un montant de 18 201,00€ HT (montant incluant les travaux réalisés à Cieurac).

→ Le classement dans le domaine public communal est confirmé et approuvé à l'unanimité.

La petite place ainsi créée sera baptisée : « placette de GIMEL »

Informations et questions diverses

1- Information du Président des Anciens Combattants : la cérémonie habituelle du 8 mai aura lieu à 10h au Roc puis à 11h à Lanzac, ces cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur

2- Lecture du faire part de naissance du bébé d'Aurélie GARRIGOU et Philippe SABOT ; bienvenu à ce petit Romain.

3- L'association des Papillons Lanzagais a été reçue par Mme NICKERT et Mr le Maire, le déroulement du tournoi de la coupe du lot de rugby loisirs a été présenté ; ce tournoi est prévu le 15 mai au terrain communal ; buvettes et grillades seront proposées tout au long de cette journée, la remise des récompenses sera ensuite organisée avec la participation du restaurant l'Alouette au square du souvenir.

4- Information reçue de la sté « les Repas du Midi » nous informant de la possibilité de livrer sur notre commune des repas préparés au prix de 8,50€ par repas. Un habitant de notre commune fait aujourd'hui déjà appel à leurs services.

Contact SARL MIDI RESTAURECO (anciennement Ets Cuffigneris) 05.65.30.60.71

Fin de séance à 22H00.